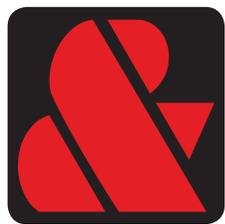




LOI ARTISANAT
CE QUI VA CHANGER
POUR VOUS

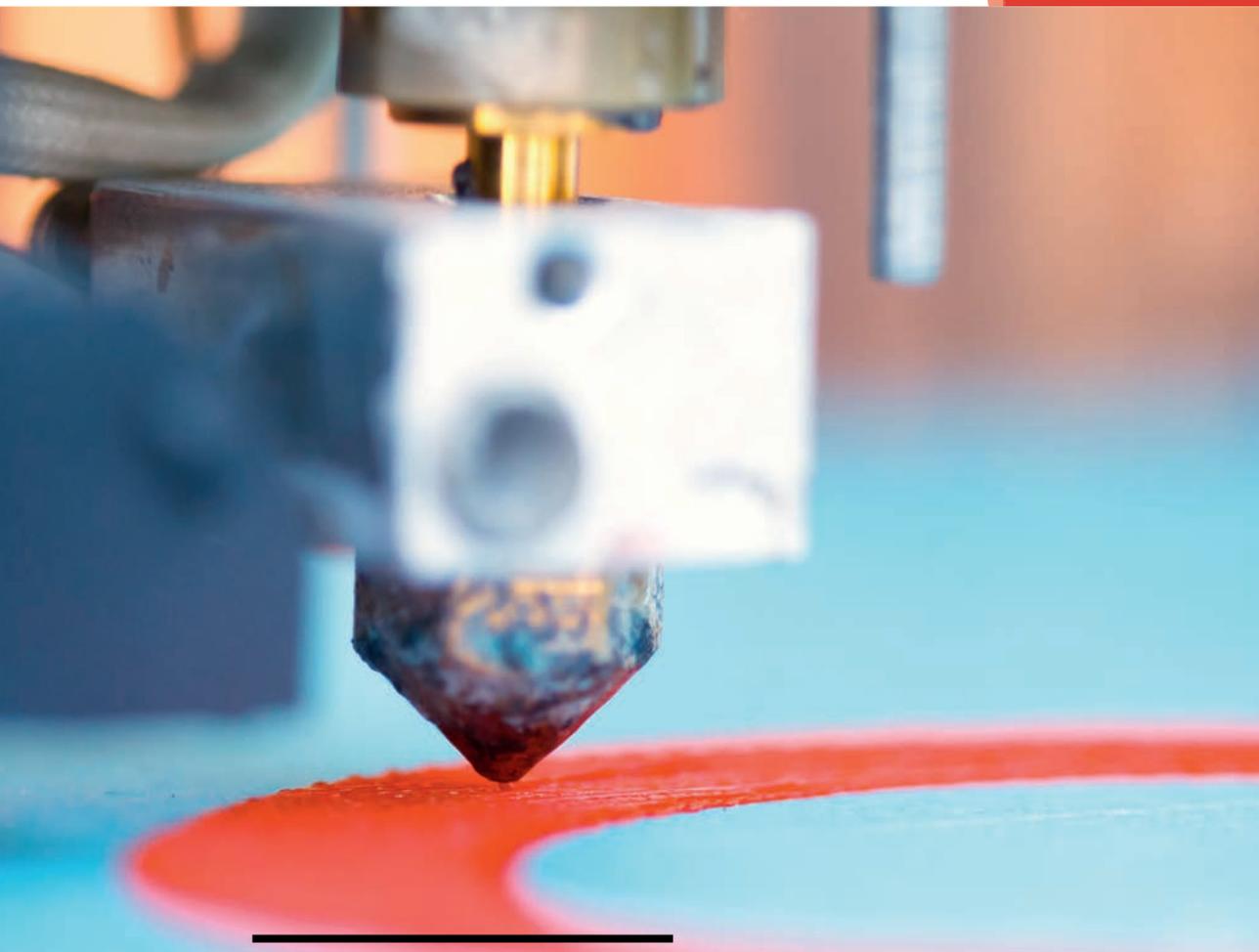


STARS & MÉTIERS
DÉCOUVREZ LES
LAURÉATS 2014



HOMMES MÉTIERS

N°272
OCTOBRE 2014



IMPRESSION 3D
ENTREZ DANS UNE
NOUVELLE DIMENSION



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle

dilizi

UN PETIT PAS POUR VOTRE ÉQUIPEMENT, UN GRAND PAS POUR VOTRE ACTIVITÉ



**Vous avez besoin d'être mobile pour votre activité au quotidien ?
Découvrez Dilizi, une solution d'encaissement innovante associée
à des services performants.**

www.bplc.fr - 0 890 90 90 90

0,12 € TTC/mn - attente gratuite depuis un poste fixe hors surcoût selon opérateur.

**BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE**
BANQUE & ASSURANCE

**LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR**





Christian NOSAL
Président de la CMA 57

[L]a période que nous traversons n'est pas simple. Les mois se succèdent sans aucune bonne nouvelle sur le front de l'emploi. Pire, c'est aujourd'hui l'apprentissage qui est impacté. Jusqu'alors un peu préservés, nombre de jeunes n'ont pas réussi à trouver des artisans susceptibles de les accueillir pour cette rentrée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Même si les dernières mesures gouvernementales et régionales peuvent expliquer en partie ce constat, nous observons de plus en plus d'entreprises qui ne jouent plus le jeu de la formation. Certaines, et c'est compréhensible, en raison du peu de visibilité sur les commandes à venir, et d'autres préférant manœuvrer avec la possibilité qu'offre la formule « stage de 3 mois », moins contraignante financièrement qu'un contrat d'apprentissage. Il en ressort une baisse des effectifs dans les CFA de la Moselle. Une stratégie « à la petite semaine » pas très judicieuse pour les artisans lorsque l'on sait que les futurs collaborateurs ou repreneurs d'entreprise se forment et se façonnent sur le long terme. J'en appelle donc aujourd'hui à votre sens des responsabilités pour offrir aux jeunes la même chance d'être formé qu'un maître artisan vous a offerte un jour. Il en va du devenir de nos entreprises et de notre secteur.

Sommaire

ACTUALITÉ

- 4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :** innover pour faire la différence
- 5 AGENDA** du président
- 6 CONCOURS :** la passion des artisans récompensée
- 8 DISTINCTION :** Dominique Klein nommé chevalier
- 10 DEMANDEZ** le catalogue formation continue 2015
- 11 PENSER** à l'avenir du secteur
- 12 BOURSE** des métiers

DOSSIER



14 | LOI ARTISANAT : CE QUI VA CHANGER POUR LES ARTISANS

Le projet de la loi Artisanat, commerce et très petites entreprises, voté avant l'été, répond à certaines attentes des artisans, notamment sur la reconnaissance de leur statut, les liens avec les CMA, les règles d'urbanisme commercial et l'unification des statuts de l'entreprise individuelle.

MÉTIER

20 IMPRESSION 3D : ENTREZ DANS UNE NOUVELLE DIMENSION

De nombreux reportages présentent les avancées de l'impression 3D qui permet de fabriquer des objets et pièces à partir d'un modèle numérique. Cette technique progresse à vitesse grand V, entrant même dans les foyers. Va-t-elle remplacer l'artisan dans la fabrication ? Comment l'intégrer dans son métier ?



PORTRAIT

23 ÉRIC BERGER, DENTAL TECHNIQUE BERGER - MARLY (57) : artisan à la pointe de la technologie

EN RÉGION

- 24 PRIX STARS & MÉTIERS :** les Stars lorraines des Métiers 2014
- 25 UN COLLOQUE** pour ne pas faire déborder le vase
- 26 ENTREPRISES DU BÂTIMENT :** attention, mentions obligatoires !

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES NUMÉROS D'H&M SUR WWW.CMA-MOSELLE.FR



Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain, Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges-Épinal. Rédacteurs en chef: I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - D. SIMON - PE. PICHON. Édition déléguée: Édimétiers. Rédaction graphique: Pixel Image - Metz. Maquette: TEMA|presse. Photo de couverture: © Fotolia.com. Crédit photos pages locales sauf mentions contraires: CMA 57 - Dépôt légal: N° 1.042 - Octobre 2014. ISSN: 0290-1633. Impression: Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal.



Développement économique

INNOVER POUR FAIRE LA DIFFÉRENCE

Si le mot « innovation » renvoie avant tout aux laboratoires de recherche et à la très haute technologie, il concerne aussi le secteur des métiers de l'artisanat. Tout en transmettant leurs savoir-faire et en perpétuant la tradition, les artisans intègrent les évolutions des techniques et des matériaux. Mieux, ils les créent parfois conférant ainsi à certaines entreprises le statut de « pépite d'innovation ».

[D]e nos jours, les artisans investissent de plus en plus les champs de l'innovation, ceux des produits et des procédés, mais aussi ceux des services proposés et de l'organisation mise en œuvre. Ils ont compris que s'engager dans cette démarche permettait de conquérir de nouveaux marchés, de réduire leurs coûts, de produire plus vite, de motiver leurs équipes, etc.

L'INNOVATION, UN CHANGEMENT QUI S'ACCOMPAGNE

Passer d'une idée à son déploiement concret est néanmoins une étape qu'il vaut mieux relever en étant accompagné. C'est pourquoi la CMA 57 est, avec son réseau de partenaires, à votre disposition pour susciter, encourager et accompagner le développement de l'innovation. Quel que soit

le degré de maturité de votre idée, nous pouvons vous aider, de manière confidentielle et gratuite, tout au long de votre projet.

Par exemple, nous vous proposons :

I d'évaluer votre capacité à innover grâce à un prédiagnostic,

I de vous aider à identifier, formaliser et structurer votre projet : recherche de compétences, de financements...,

I faire un bilan et vous aider à prioriser vos projets d'innovation,

I de participer à des ateliers thématiques sur la propriété intellectuelle, la créativité, les sources de financements,

I et enfin de participer à des concours ou prix pour valoriser votre projet.

Plus d'infos : Carole Chobaut - Tél. : 03 87 39 31 68

« DEUX QUESTIONS À SYLVIE FORTIER DIRIGEANTE DE L'ENTREPRISE ESCAPADE À ARS-SUR-MOSELLE »

Comment une entreprise spécialisée dans la réalisation de structures d'escalade a pris le virage de l'innovation ?

SF : La concurrence est rude sur les prix pratiqués. Aussi avons-nous choisi de miser sur la créativité, source d'opportunités. Nous avons travaillé sur la recherche de nouveaux matériaux moins impactants pour l'environnement. Nous avons investi sur une résine biodégradable qui a permis de remplacer le polyester et de proposer une mise en œuvre plus propre. Avec la CMA 57 et d'autres partenaires, nous essayons à présent d'aller plus loin en travaillant sur un procédé de polymère thermoplastique. Nous nous appuyons sur une plate-forme technologique mosellane qui possède une véritable expertise.

Quel regard portez-vous sur ce premier projet d'innovation ?

SF : Il est très positif car nos coûts de développement ont été pris en charge par la BPI (Banque Public d'Investissement). D'autre part, cette démarche d'éco-conception nous a permis de redéfinir l'organisation de notre entreprise en fédérant l'équipe autour d'un projet enthousiasmant. Enfin, cela nous a permis de nous rapprocher de partenaires que nous ne connaissions pas, et de travailler à l'amélioration environnementale de nos produits, en phase avec nos valeurs.



« Fédérer l'équipe autour d'un projet enthousiasmant »

Agenda du président

CMA de la Moselle, de Lorraine, de France et de la Grande Région

02.09.2014 - STRASBOURG - Commission du Droit Local

05.09.2014 - METZ - Conseil d'Administration et Assemblée Générale du Centre de Ressources Régional

09.09.2014 - METZ - CESE Groupe de travail Alsace-Lorraine

10.09.2014 - PARIS - Commission des Affaires Générales de l'APCMA

11.09.2014 - METZ - Commission d'Appel d'Offres

12.09.2014 - METZ - CESE Groupe de travail Alsace-Lorraine

18.09.2014 - METZ - Bureau de la CRMA de Lorraine

25.09.2014 - METZ - Rencontre avec M. Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle

26.09.2014 - METZ - Conseil d'Administration de la Socama Lorraine

01.10.2014 - PARIS - Audition au Conseil Immobilier de l'État

06.10.2014 - PARIS - Finale du « Prix Goût et Santé Artisans »

08.10.2014 - PARIS - Conseil d'Administration de la Fédération Nationale Socama

13.10.2014 - METZ - Comité Directeur

13.10.2014 - METZ - Commission d'Appel d'Offres

15.10 - 19.10.2014 - Séminaire de la Fédération Nationale Socama

24.10.2014 - LAXOU - Séminaire APCMA « Axes de la mandature 2010-2015 »

29.10.2014 - PARIS - Commission des Affaires Générales de l'APCMA

03.11.2014 - METZ - CESE Commission Emploi-Formation

06.11.2014 - METZ - Comité Directeur

14.11.2014 - METZ - CESE Séance plénière

17.11.2014 - METZ - Assemblée Générale de la CRMA de Lorraine

25.11.2014 - METZ - Assemblée Plénière de la CMA de la Moselle

02-03.12.2014 - PARIS - Assemblée Générale de l'APCMA et remise du Trophée « Stars & Métiers »

08.12.2014 - METZ - Conseil d'Administration de la Socama Lorraine

09.12.2014 - METZ - CESE Commission Emploi-Formation

12.12.2014 - METZ - Séance Plénière

Vie des associations et organisations professionnelles

08.09.2014 - METZ - Assemblée Générale de la Corporation des Prothésistes dentaires de la Moselle

24.09.2014 - METZ - Assemblée Générale de l'Adocesa

26.09.2014 - METZ - Inauguration de la 79^e Foire Internationale de Metz

03.10.2014 - METZ - Assemblée Générale de la Corporation des Prothésistes dentaires de la Moselle dans le cadre de la FIM de Metz

Économie

01.09.2014 - METZ - Cercle Charlemagne

08.09.2014 - METZ - Moselle Économie

16.09.2014 - METZ - Universités d'Été 2014 de l'Ordre des Experts-comptables

18.09.2014 - LUXEMBOURG - Dîner-débat Luxembourg Économie

22.09.2014 - METZ - Rencontre avec M. Alain Jacques, Directeur Régional du CIC Est

07.10.2014 - METZ - BNP Paribas - Conférence « Comment investir sur les marchés financiers aujourd'hui ? Valoriser son épargne en accompagnant le développement des PME »

13.10.2014 - METZ - Moselle Économie

28.10.2014 - REIMS - BPLC : Conseils Consultatifs de Lorraine et de Champagne

03.11.2014 - METZ - Cercle Charlemagne

17.11.2014 - METZ - Moselle Économie

18.11.2014 - METZ - Salon « Go ! Création-reprise d'entreprises »

08.12.2014 - METZ - Moselle Économie

Formation

27.09.2014 - NANCY - Olympiades des Métiers : présentation de l'équipe lorraine

Réceptions Distinctions Manifestations diverses

05.09.2014 - METZ - Salon Chasse - Pêche - Nature et Champignons

11.09.2014 - METZ - Remise de l'Insigne de Chevalier de la Légion d'Honneur à M. Philippe Guillaume, Président de la CCI Moselle

15.09.2014 - METZ - Intervention dans le cadre du Rotary Club

16.09.2014 - YUTZ - Présentation du projet Oxylane Village

19.09.2014 - METZ - Remise de l'Insigne de Chevalier de l'Ordre National du Mérite à M. Dominique Klein, Secrétaire Général de la CRMA de Lorraine et de la CMA de la Moselle

05.10.2014 - METZ - Lancement officiel « Produit Moselle Passion » dans le cadre de la Foire Internationale de Metz

Concours

LA PASSION DES ARTISANS RÉCOMPENSÉE

[D]éjà 30 ans que le Conseil Général et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle se retrouvent en milieu d'année pour mettre à l'honneur des artisans exemplaires sur le maintien du savoir-faire, de l'innovation, de la performance et de l'insertion.

Patrick Weiten et Christian Nosal, les deux Présidents, étaient présents pour cette nouvelle édition qui a débuté par la signature d'un partenariat permettant la mise en route d'un nouveau label intitulé « Produit Moselle Passion ». Destiné à soutenir l'image et la promotion d'entreprises artisanales de notre département (voir page 10), cette initiative est vouée à prendre de l'ampleur dans les mois à venir.

Le Président du CG 57 a également mis à profit ce rendez-vous pour rappeler les aides directes du Département en faveur des entreprises et indiqué que depuis la création de l'ADE Moselle (Aide au Développement Économique) et de



Signature d'un partenariat pour promouvoir l'artisanat.

l'Aide Départementale à l'Implantation (ADI) en 1987. Le Conseil Général de la Moselle a mobilisé 348 avances remboursables pour un montant de 16 M€ (ADE Moselle) et 43,50 M€ de subventions au profit de 221 projets d'entreprises (ADI).

30^E GRAND PRIX DE L'ARTISANAT : LES LAURÉATS 2014

I Catégorie « Maintien des savoir-faire »

EGS (Entreprise Générale de Serrurerie) à Montbronn, dirigée par Marc Ichtertz

I Catégorie « Innovation »

Composé Tech Industrie (fabrication de pièces en résine) à Faulquemont, dirigée par Laurent Steinmetz

I Catégorie « Performance de l'Entreprise »

Lemat Service (machines agricoles) à Rurange-lès-Thionville, dirigée par Patrice Leclair

I Catégorie « Insertion »

Cathelin Fleurs au Ban-Saint-Martin, dirigée par Pascal Cathelin

I Catégorie « Prix Amicape » (Aide Mosellane à l'Investissement des Commerçants, Artisans et Petites Entreprises)

Fromagerie de l'abbaye de Vergaville, dirigée par Stefano Bianco

I Catégorie « Coup de cœur »

Boulangerie JSVDO à Phalsbourg, dirigée par Jean-Sébastien Vandenostende

I Catégorie « Mise à l'honneur CG 57 »

I Cycles Walas à Metz, dirigée par Marianne Walas
I Pani Vending (boulangerie) à Hombourg-Haut, dirigée par Jean-Louis Hecht (Concours Lépine 2014)

Des lauréats ambassadeurs du secteur des métiers.





Chefs d'entreprises artisanales, conjoints collaborateurs ou associés et auxiliaires familiaux

Formations à la gestion et au développement d'entreprise financées par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

- 1 Formations diplômantes
- 2 Informatique et bureautique
- 3 Gestion comptable et financière
- 4 Commercialisation
- 5 Ressources humaines
- 6 Aspects juridiques et réglementaires
- 7 Sécurité et prévention des risques
- 8 Gestion environnementale
- 9 Développement d'entreprise
- 10 Développement personnel

Ces formations sont financées par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat :

→ **Prise en charge possible à 100 %***

Envoi de votre demande accompagnée du bordereau (téléchargeable sur www.crmalorraine.fr) à **CRMA de Lorraine - 2 rue Augustin Fresnel - WTC - 57082 METZ Cedex 3**

*Ce taux de prise en charge pourra être révisé en cours d'année en fonction du volume des demandes et du budget disponible (information auprès de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

Si votre formation est de nature technique (professionnelle) ou a fait l'objet d'un refus de prise en charge par le Conseil de la Formation, le FAF CEA est l'organisme habilité à étudier votre demande pour l'obtention d'un financement (14 rue Chapon CS81234 - 75139 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 01 05 22 - E-mail : accueil@fafcea.com)

Modalités d'accès et de prise en charge, dossier de demande...
Renseignements auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département :

- **CMA de Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60**
- **CMA de la Meuse au 03 29 79 20 11**
- **CMA de la Moselle au 0820 857 057 (prix d'un appel local)**
- **CMA des Vosges au 03 29 69 55 55**

Désormais les dirigeants d'entreprises créées sous le statut d'auto-entrepreneur peuvent bénéficier du financement de leur formation par le Conseil de la formation*.
* Dans la limite du barème d'intervention du fonds.



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**
Région Lorraine



Distinction

DOMINIQUE KLEIN NOMMÉ CHEVALIER

Le 19 septembre, le Préfet de la Région Lorraine, Nacer Meddah, a remis les insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite (ONM) à Dominique Klein, Secrétaire Général, Directeur Général des Services de la CMA 57.



[C]'est devant un parterre de nombreuses personnalités venues de toute la Région que M. Nacer Meddah, Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, a remis cette haute distinction à celui qui est entré à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle en 1991 pour en assurer la Direction Générale à partir de janvier 2000. Dominique Klein s'est également vu confier, depuis novembre 2011, le Secrétariat Général et la Direction Générale de la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat de Lorraine (CRMA). Ce Dieuzois d'origine voit ici son engagement, sa loyauté et sa fidélité récompensés. Lors de cette cérémonie, Dominique Klein a tenu à partager cette récompense avec les Présidents successifs avec lesquels il a travaillé à la CMA 57 (Gabriel Votier, Henri Nass, Pierre Streiff et Christian Nosal). Il y a également associé Pascal Kneuss, Président

de la CRMA Lorraine. Le récipiendaire a rendu un vibrant hommage à ses proches collaborateurs « *qui chaque jour m'accompagnent dans cette lourde tâche avec une fidélité et un engagement sans égal* ». Il a dit son attachement à l'artisanat car « *les valeurs qui m'ont été transmises dans ma jeunesse, je les ai retrouvées dans ce monde où les hommes sont sincères, exigeants, travailleurs, courageux et passionnés* ». « *Je suis fier de servir ces femmes et ces hommes qui font la force et la richesse de nos territoires et je suis conscient que l'honneur qui m'est fait par la République m'obligera, pour eux, à une exigence toujours plus grande.* » Le préfet a quant à lui salué « *un homme qui a su impulser une organisation moderne et efficace (...), un formidable gestionnaire (...), un acteur volontaire et investi qui aurait fait un grand haut fonctionnaire de l'État* ». Il soulignera son caractère « *passionné, totalement investi*

dans ses fonctions, engagé sur tous les fronts pour défendre et faire progresser le tissu artisanal mosellan ». Il conclura en s'adressant à Dominique Klein par ces propos : « *Vous êtes un homme de parole et d'action, un homme de vérité. C'est un honneur pour moi de vous remettre aujourd'hui cette distinction.* » Toutes nos félicitations !



Dominique Klein, Chevalier dans l'ONM.



Comme vous, nous savons que
chaque détail compte !

Producteur et fournisseur local d'énergies depuis plus d'un siècle, nous mettons chaque jour notre expertise au service de votre activité, pour vous proposer des solutions performantes, fiables et respectueuses de l'environnement.
Entre professionnels, nous parlons le même langage : celui de la satisfaction client !

Contactez votre partenaire énergies > **03 87 34 37 37**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ÉLECTRICITÉ / GAZ

uem
Si proches !

www.uem-metz.fr

Nouveauté

DEMANDEZ LE CATALOGUE FORMATION CONTINUE 2015

[L]'année qui se termine aura été marquée par la décision de nombreux chefs d'entreprise artisanale de suivre des formations pour eux-mêmes, mais aussi leurs collaborateurs. Devant composer avec un ralentissement des commandes, les artisans ont en effet mis à profit ce temps disponible pour accroître leur niveau de compétences.

À l'écoute des entreprises, la CMA 57 complète aujourd'hui son offre de formation et propose depuis le mois dernier le « Catalogue formation 2015 ». À travers 120 pages, vous pourrez découvrir dans le détail plus de 80 formations qui vous aideront à dévelop-

per votre activité et à renforcer votre savoir-faire.

Enfin, nous vous rappelons que les conseillers entreprise de la CMA 57 sont à votre disposition pour compléter des dossiers qui vous permettront de bénéficier d'une prise en charge financière des formations que vous souhaiteriez suivre.



Pour recevoir gratuitement le « Catalogue formation 2015 »
Tél. : 03 87 39 31 00
serviceclient@cm-moselle.fr

Plus de 80 formations sont à découvrir dans le nouveau catalogue 2015! Demandez-le dès aujourd'hui!



LABELLISEZ VOS PRODUITS MOSELLANS

INITIATIVE. Après avoir collaboré il y a quelques années au lancement du label qualité « Mangeons Mosellan », garantissant l'origine locale et la qualité des produits alimentaires, la CMA 57 s'associe à nouveau avec le Conseil Général de la Moselle pour lancer « Produit Moselle Passion », un agrément plus large puisqu'il s'applique à tout type de produits. Symbolisée par l'apposition d'une marque et portée par les artisans adhérents à la charte « Produit Moselle Passion », cette initiative a pour objectif de promouvoir et valoriser vos savoir-faire artisanaux.

Plus d'infos
CMA 57 - Direction du Développement Économique - Tél. : 03 87 39 31 25

PENSER À L'AVENIR DU SECTEUR

Les artisans que vous êtes savent à quel point le parcours pour créer son entreprise n'est pas chose aisée. Aussi, la CMA 57 et le Conseil Régional travaillent-ils depuis quelques mois à la création d'un nouveau fonctionnement qui rendra plus facile le passage à l'acte. Ne sachant pas vraiment vers qui se tourner pour obtenir les réponses qu'ils souhaitent, les porteurs de projets perdent un temps précieux. Aussi, en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés par cette problématique, a été créée une Chaîne lorraine d'appui à la création d'entreprises. Concrètement, le parcours débute par une première étape où seuls deux interlocuteurs sont proposés : les CMA pour les futurs artisans et les CCI pour les futurs commerçants et industriels. Une seconde étape permet de proposer une orientation et un suivi du parcours.

Plus d'infos : CMA 57 - Tél. : 03 87 39 31 00
serviceclient@cm-moselle.fr



Faciliter la création pour assurer le renouvellement du secteur artisanal.



Jacqueline Frohman, lauréate messine de cette première édition.

© SYLVIE GUILLAUME

UNE MESSINE À L'HONNEUR

TROPHÉE. La première édition des « Trophées des femmes de l'économie » a révélé huit lauréates engagées et impliquées dans leur région et leur profession, avec un dénominateur commun, décliné au féminin : la passion. Chef d'entreprise artisanale, Jacqueline Frohman a reçu le « Prix des nouvelles technologies » pour le travail qu'elle effectue au sein de son laboratoire de prothèses atypiques créé en 1998 et implanté à Metz. Toutes nos félicitations.

UNE 79^E FOIRE TRÈS RÉUSSIE

Onze jours durant, la CMA 57 a fait briller l'artisanat à la Foire Internationale de Metz.

Aidés en cela par les organisations professionnelles, artisans et apprentis ont contribué à donner une image très positive de nos métiers. Les nombreux concours ont à nouveau été plébiscités et nous vous proposerons dans le prochain numéro d'*Hommes & Métiers* la liste des lauréats. Les artisans ayant répondu à notre invitation de venir présenter leur savoir-faire (*H&M* de juillet dernier) se sont enfin particulièrement illustrés. Merci à Clarisse Steiler (Au Cœur du bois joli), Manon Rémy (Les Écailles d'Aurora), Jimmy Feldtrauer (Cake Designer Metz), Céline Weiler (Tiff On Line), Astrid Meyer (émaux), Éric Ferber (sculpture), Renaud Aivaliotis (créateur de mode) et Valérie Jaugeon (brodeuse).



L'artisanat a une nouvelle fois attiré les foules.

Bourse des métiers

UN OUTIL AU SERVICE DES ARTISANS. À chaque parution, votre magazine *Hommes & Métiers* vous propose des annonces d'entreprises artisanales mosellanes à reprendre.

N'hésitez pas à les parcourir. Et puis, sachez que vous pouvez vous aussi figurer dans cette rubrique si vous envisagez de vendre votre entreprise. Pour ce faire, contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.



Alimentation

**140800053 -
SAINTE-MARIE-AUX-
CHÊNES - PÂTISSERIE-
TRAITEUR-PETITE
RESTAURATION-
SALON DE THÉ**

Cède l'activité avec matériel état neuf - 24 places + 20 en terrasse
Emplacement de qualité - Parking
CA en développement constant
Fort potentiel.

Construction

**140700049 - METZ CAMPAGNE -
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**

Cède activité (matériels
et clientèle profes. bien établie)
Équipement en bon état
Clientèle sur tout le département
CA : 100 000 € - Prix : 40 000 €.

**140700045 - PHALSBURG -
CHAUFFAGE SANITAIRE**

Vends fonds créé en 1998
(matériel et clientèle)
CA : 1 100 000 € - Prix : 300 000 €.

Ornement, culture, loisirs

**140700048 - THIONVILLE -
FLEURS CADEAUX
DÉCORATION**

Vends cellule commerciale
de 40 m² + chambre froide
Bien située dans centre
commercial face aux caisses
Bail de 12 ans - Loyer : 1 500 €
Fonds : 155 000 €.

Véhicules et transport

**140700047 - FORBACH -
ENTRETIEN POIDS
LOURDS**

Vends fonds de mécanique
et carrosserie créé en 1984,
avec logement de fonction
de 180 m² - Clientèle fidèle
Bonne rentabilité et fort
potentiel de développement.

**140700051 - METZ -
GARAGE AUTOMOBILE**

Vends fonds créé en 1948 +
murs - Forte notoriété
Idéalement situé à Metz
à proximité de l'A31
Agencement moderne et neuf
avec 4 ponts - Clientèle
fidèle composée d'entreprises,
administrations et particuliers
Véhicules d'occasion
à développer - CA : 644 000 €
Prix : 700 000 €.

**140700052 - MONDELANGE -
GARAGE AUTOMOBILE**

Vends fonds de commerce
et murs - Forte notoriété
Idéalement situé à Mondelange
Agencement en très bon état
Ateliers de 480 m² + bureau
de 70 m² et terrain de 11 ares
Clientèle fidèle composée
d'entreprises, administrations
et particuliers - Véhicules
d'occasion à développer
CA : 620 000 € - Prix : 600 000 €.

Habitat et entretien domestique

**140700039 - METZ SABLON -
MAGASIN DE RETOUCHES**

Cède fonds cause retraite
Rénové en 2008 - Surface : 80 m²
Matériel récent - Parking gratuit
Très bonne visibilité - Prix : 50 000 €.

**140700043 - LE BAN-SAINT-
MARTIN - RETOUCHES
COUTURE ET CRÉATION**

Cause retraite vend fonds
de commerce créé en 1989
Matériel récent - Surface : 45 m²
Possibilité de parking
Situé à proximité des écoles.

Soins à la personne

**140700050 - METZ -
INSTITUT DE BEAUTÉ**

Cède fonds créé en 1979
Situé dans quartier commerçant
proche gare et centre-ville
Clientèle fidèle - Superficie :
80 m² - Parking gratuit
Pas de personnel à reprendre
Accompagnement possible
du repreneur - Prix : 60 000 €.

**140800054 - VALLÉE
DE L'ORNE - SALON
DE COIFFURE**

Vends fonds situé
en centre-ville avec commerces
Administrations et parking à
proximité - Matériel en bon état
4 fauteuils - Local climatisé.

Ma mutuelle santé...



ANNIE
CHEF D'ENTREPRISE, ADHÉRENTE
CONTRAT SANTÉ COLLECTIF DEPUIS
5 ANS

...est comme moi, elle anticipe!

Avant même l'entrée en vigueur de la généralisation de la complémentaire santé, certains professionnels employeurs devront vérifier la conformité de leur couverture santé d'entreprise. C'est peut-être votre cas.

N'hésitez pas à nous consulter. Nos conseillers en protection sociale sauront vous accompagner et vous aider à tirer le meilleur parti de ces nouvelles obligations, sans engagement de votre part.

 **N°Cristal** 09 69 36 10 20

APPEL NON SURTAXE

E-mail : contact@acorismutuelles.fr

Acoris, la mutuelle santé à visages humains



**ACORIS**
mutuelles



PLUS DE 20 AGENCES EN LORRAINE ET EN FRANCHE-COMTÉ

Forbach

90 rue Nationale
Tél. 03 87 90 64 64

Metz Mazelle

50 place Mazelle
Tél. 03 87 37 87 16

Metz Grand Cerf

14 rue du Grand Cerf
Tél. 03 87 21 04 04

Thionville

2 place Claude Arnoult
Tél. 03 82 53 20 20

- SANTÉ - ÉPARGNE - PRÉVOYANCE

Toutes nos coordonnées sur acorismutuelles.fr



Dossier

Loi Artisanat, commerce et très petites entreprises

CE QUI VA CHANGER POUR LES ARTISANS

Le projet de la loi Artisanat, commerce et très petites entreprises a eu lieu les 26 mai et 5 juin derniers. Grâce à ces dispositions, les artisans vont être mieux « identifiés », ce qui implique une reconnaissance et une transparence renforcées vis-à-vis des consommateurs.

[L]e vote définitif du projet de loi Artisanat, commerce et très petites entreprises a eu lieu les 26 mai et 5 juin derniers. Grâce à ces dispositions, les artisans vont être mieux « identifiés », ce qui implique une reconnaissance et une transparence renforcées vis-à-vis des consommateurs.

LES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES SERONT DÉSORMAIS CONTRÔLÉES!

Pour exercer certains métiers (de l'alimentation et du bâtiment notamment, où la sécurité du consommateur peut être menacée), un artisan devra justifier d'un diplôme (titre ou qualification professionnelle de niveau V minimum, c'est-à-dire un CAP) ou de son expérience professionnelle (trois ans) lors de son inscription à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA); la loi va confier désormais aux CMA l'obligation de vérification de cette qualification. « Aujourd'hui, les CMA sont démunies en cas d'insistance d'une personne à vouloir s'immatriculer sans détenir de qualification, alors qu'en

fait elle n'a pas le droit d'exercer! Certes, le contrôle peut se faire a posteriori par la police, mais à notre connaissance c'est extrêmement rare. Pouvoir refuser une immatriculation pour non-qualification est un vrai progrès », évoque le responsable du service de développement économique d'une CMA. « Les présidents de chambre auront un pouvoir élargi ; ils pourront aller chercher le bulletin 2 du casier judiciaire par exemple », ajoute un président de CRMA. Côté mise en place dans les CMA, « ce sera très simple », assure François Moutot, directeur général de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA). Les artisans qui exercent une activité pour laquelle une assurance est obligatoire devront la mentionner sur leurs factures ou devis. Contraignant certes, mais protecteur pour le client. « Certains se croient bien assurés mais des compagnies font des contrats non conformes à la réglementation », précise le premier vice-président d'une CMA et membre d'une commission « assurance ».



L'Assemblée nationale a voté ce projet de loi avant l'été.

Zoom sur...

UNE DEMANDE FORTE DU SECTEUR

LA BAISSÉ DU COÛT DU TRAVAIL EN MARCHÉ

Dans sa déclaration de politique générale prononcée début avril devant l'Assemblée nationale, le Premier Ministre Manuel Valls a apporté une réponse concrète à la campagne des « Sacrifiés », menée par l'UPA, qui dénonce l'accumulation de nouvelles charges fiscales et sociales. Artisans, commerçants et travailleurs indépendants vont en effet bénéficier d'une baisse de 60 % de la cotisation d'allocations familiales. Cette mesure vient enfin compenser le fait que les travailleurs indépendants ne bénéficient pas pour eux-mêmes du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Elle montre aussi la voie d'une suppression générale de la cotisation d'allocations familiales. Parallèlement, l'UPA approuve la réduction de la cotisation d'allocations familiales versée par les entreprises pour leurs salariés à compter de 2016. Tout ceci contribuera à améliorer la trésorerie et l'investissement des entreprises de proximité, à les aider à retrouver le chemin de la croissance et de la création d'emplois.

« ON NE S'IMPROVISE PAS CHEF D'ENTREPRISE... »

L'UPA dénonce les effets pervers de l'auto-entreprise depuis la création de cette mesure. Cette loi prend en compte nos revendications puisqu'elle affirme une harmonisation afin que chaque entrepreneur exerçant la même activité, quel que soit son régime, soit soumis aux mêmes règles. C'est une grande avancée. Comme chaque dirigeant, ils devront avoir cotisé pour bénéficier de la formation professionnelle, s'acquitter de la taxe auprès des consulaires, suivre le stage de préparation à l'installation. On ne s'improvise pas chef d'entreprise, le stage leur permettra de connaître les conditions, les contraintes et surtout d'acquérir des compétences pour éventuellement se développer et évoluer vers un autre statut. Les mesures sur la qualification professionnelle me paraissent essentielles. En réaffirmant et en durcissant l'obligation de justifier de ses qualifications et de mentionner son assurance professionnelle à l'inscription et sur les devis, on protège le consommateur et forcément le statut d'artisan, sa notoriété, sa réputation, son métier et la reconnaissance de ses savoir-faire. Lorsqu'on permettait à tout à chacun d'exercer une activité de l'artisanat, on mettait en danger notre secteur et ouvrait la porte à de « l'artisanat hard discount ». C'était inacceptable, on doit protéger la signification du mot « artisanat ».



*Rosa Saraiva,
Présidente
régionale de l'UPA.*

© CMA55



Dossier

« Si c'est obligatoire et qu'on oublie une mention, on est condamnable », pointe-t-il. L'identité artisanale est encore renforcée par le fait que les entreprises artisanales de plus de dix salariés, y compris celles qui font l'objet d'une cession ou d'une transmission, pourront rester immatriculées au registre des métiers (dans la limite d'un seuil qui sera fixé par décret).

LE LIEN À LA CMA RENFORCÉ

Les artisans ont à cœur de continuer à bénéficier de l'accompagnement de leurs chambres (formations, conseils, accompagnements divers...). « Dans les métiers de l'alimentaire, quand on est moins de dix et que l'on a un magasin, on dépend des deux chambres. Je trouve important de renforcer le rôle de la CMA. Leurs conseillers sont souvent plus à l'écoute et compréhensifs que d'autres organismes moins proches de l'artisanat qui n'ont pas forcément la même expertise concernant les TPE », s'exclame un charcutier de la région. Un artisan, c'est avant tout une entreprise, et sa taille ne veut aujourd'hui plus rien dire. Un artisan peut donc exercer ailleurs qu'en centre-ville... Mais c'est important, afin de garder des artisans au cœur des villes, qu'ils soient aidés pour y rester.



© FAESTYLE - FOTOLIA.COM

EN CENTRE-VILLE, LES COMMERCE DE PROXIMITÉ CONFORTÉS

Autre pan de la nouvelle loi, les règles d'urbanisme commercial sont modifiées pour favoriser le maintien des commerces de proximité en centre-ville.

La hausse des loyers sera par exemple limitée à 10 % par an en cas de déplafonnement (transformations, embellissements d'un quartier...); ceci évitera l'éviction de certains commerçants, notamment indépendants.

« Un bail classique c'est "3-6-9" et le déplafonne-

Chronologie d'une loi examinée en procédure accélérée

**21 août
2013**

Présentation en Conseil des Ministres

**18 février
2014**

Adoption à une très large majorité à l'Assemblée nationale (323 suffrages favorables, 1 voix contre)

**17 avril
2014**

Adoption à l'unanimité des voix exprimées au Sénat

**21 mai
2014**

Accord de la Commission mixte paritaire (CMP)

**26 mai
2014**

Lecture des conclusions de la CMP à l'Assemblée nationale, puis vote

**5 juin
2014**

Lecture des conclusions de la CMP au Sénat, puis vote

Ensuite

Promulgation par le Président de la République; entrée en vigueur après publication au Journal officiel; décrets d'application permettant sa mise en œuvre

DES CLARIFICATIONS ESSENTIELLES ONT ÉTÉ APPORTÉES

C'est avec satisfaction que j'ai appris l'adoption de cette nouvelle loi en faveur de tout notre secteur. Des clarifications essentielles ont été apportées. En effet, les mesures prises garantissent davantage de stabilité et sécurisent le parcours du chef d'entreprise. À travers l'obligation de qualification professionnelle, au-delà des aspects déclaratifs et faute de pouvoir contrôler leurs compétences, les CMA pourront mesurer les prérequis des professionnels et donc assurer une concurrence loyale et cohérente. La refonte du statut de l'auto-entrepreneur renforcera le principe d'équité entre les différents statuts des entreprises artisanales. Le maintien des commerces de proximité est aussi un enjeu fort dans tous les territoires lorrains, puisque les centres-villes sont en train de perdre leur attractivité, face à une concurrence féroce de l'urbanisation périphérique.

Les dispositions financières en faveur de ces artisans/commerçants de proximité permettront quelque peu de rééquilibrer la balance. Par ailleurs, le secteur des métiers d'art sera désormais reconnu puisque son hétérogénéité confère à ces artisans des dispositions fiscales très diverses. Mais ces nouvelles dispositions imposent de nouvelles missions aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine, au-delà de celles qu'elles assument déjà depuis toujours. Je m'inquiète donc de voir qu'au moment même où l'on demande à nos établissements publics d'élargir leur champ d'intervention, on leur impose des contraintes budgétaires qui entraîneront inévitablement une réduction de leurs moyens. Pour autant, nous répondrons bien évidemment à toutes les demandes et veillerons, comme toujours et dans l'intérêt des artisans, à rendre un service de qualité.



© CRMA LORRAINE

*Pascal Kneuss,
Président de la
Chambre Régionale
de Métiers
et de l'Artisanat
de Lorraine.*

ment intervient au renouvellement du bail. 30 % au bout de trois ans, c'est beaucoup ; cette mesure ne limite réellement les choses que dans les cas où de grands groupes propriétaires proposent un renouvellement de bail à 300 %... », commente, mi-figue mi-raisin, notre charcutier.

La loi va ainsi rééquilibrer les relations entre propriétaires et locataires.

Elle rendra obligatoire un état des lieux lors de la prise d'un local, et un inventaire précis des catégories de charges locatives (en clarifiant la répartition entre le bailleur et le commerçant) ; le locataire aura aussi un droit de préférence en cas de vente.

Entre autres mesures, le droit de préemption des communes sur les fonds de commerces est également modernisé. De même, les élus pourront déléguer le droit de préemption pour qu'un opérateur de type Société d'économie mixte ou une intercommunalité assure l'acquisition et la gestion des fonds acquis.

À travers cet appui sur des acteurs mieux outillés ou cette mutualisation de ressources, l'intervention des communes est sécurisée.

Les décrets d'application de cette loi sont attendus avec intérêt par les professionnels.

UNIFICATION DES STATUTS JURIDIQUES À L'HORIZON...

Les propositions du député de la Côte-d'Or Laurent Grandguillaume, établies suite à sa mission d'expertise sur les entreprises individuelles, ont été intégrées à la loi Artisanat. Le point sur ce qui sera effectif au 1^{er} janvier 2015. « *L'entrepreneur seul a le choix entre différentes structures juridiques : une EURL ou une SASU s'il envisage de s'associer ; une entreprise indi-*

*EI, EURL, EURL
ou SASU? Telle
est la question...*



© FOTOGESTOEBER - FOTOLIA.COM



Dossier

viduelle (EI) et ses variations que sont l'EIRL et l'auto-entrepreneur s'il ne le souhaite pas, pose Stéphanie Ménégakis Lacheré, juriste en droit des affaires et droit social. L'avantage de l'EIRL la simplicité de sa constitution, celui de l'EIRL la protection du patrimoine, et le fait d'être auto-entrepreneur permet de compléter un revenu ou de tester une activité », résume-t-elle. « Certains de ces dispositifs ne sont pas intéressants pour l'entreprise individuelle ; le statut doit être cohérent avec la nature de l'entreprise, et non pas choisi pour des raisons fiscales », martèle François Moutot, directeur général de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA). « Ça fait trop de choix », renchérit un plombier-chauffagiste couvreur en entreprise individuelle. Sans compter la confusion entre « statut » et « régime »... Le projet de loi fait donc évoluer les obligations administratives des entrepreneurs dans le sens d'une plus grande simplicité. « Il y avait trois régimes : microfiscal, microsocietal des auto-entrepreneurs et réel. J'ai proposé de fusionner les deux premiers en instituant le régime unique de la micro-entreprise. Le régime réel reste en place », explique Laurent Grandguillaume.

UNE CERTAINE ÉQUITÉ

Une certaine équité est aussi visée. Si la question des franchises de TVA est, pour le député, indépendante des régimes – « ça ne bouge pas » –, les changements pour les auto-entrepreneurs ne sont pas anodins. Ils seront en effet soumis pour l'essentiel aux mêmes exigences réglementaires que les autres catégories d'entreprises : frais de chambre, obligation d'assurance, stage préalable à l'installation... Le député précise en outre qu'un décret va être publié suite à certaines dérives observées : « Quand il n'y a pas de chiffre d'affaires, il n'y aura pas de droit à des indemnités journalières. » Deuxième axe de la loi, l'accès au régime de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) sera facilité : passage administratif simplifié de l'EI à l'EIRL, obligations de publication des comptes annuels de l'EIRL allégées, etc. « On va vers un statut unique de l'entreprise individuelle, synthétise Laurent Grand-



Les auto-entrepreneurs seront soumis aux mêmes exigences réglementaires...

© OUADE - FOTOLIA.COM

guillaume. Un groupe de travail se réunit toutes les semaines sur ce sujet, et un rapport a été remis au début de l'été. »

MÉTIER D'ART :

« UNE AVANCÉE HISTORIQUE ! »

En votant l'article 20, titre II de la loi Artisanat, commerce et très petites entreprises en avril dernier, le Sénat a reconnu officiellement l'existence du secteur des métiers d'art. Le point sur les attentes des professionnels concernés.

« Parmi les céramistes que nous sommes, ceux qui font des pièces uniques sont inscrits à la maison des artistes, ceux qui font des petites séries sont à la chambre de métiers, et il y a aussi des artistes "libres" qui cotisent à l'Urssaf », énumère une céramiste de la région spécialisée dans le raku, un procédé ancestral japonais. « Ils payent leurs charges avec des taux de TVA différents : 10 % pour les artistes, 20 % pour les artisans... » Celle qui a commencé par être affiliée à la Maison des artistes est aujourd'hui à la Chambre de Métiers, sans s'y sentir pour autant à sa place : « Les formations qui y sont proposées ne me correspondent pas, j'ai adhéré aux Ateliers d'Art de France... »

Avec la loi Artisanat, c'est tout un secteur éclaté socialement et fiscalement qui compte bien se fédérer au sein de la place créée.

Serge Nicole, président d'Ateliers d'Art de France, souligne que « cette cinquième section de métiers artisanaux va entraîner une identi-

LES MÉTIERS D'ART DOIVENT BÉNÉFICIER DE MESURES PROPRES

« Ce projet de loi précise que relèvent des métiers d'art, selon les modalités fixées par décret, les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent à titre principal ou secondaire une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation ou de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique. La loi prévoit également qu'une section relative aux métiers d'art soit créée au sein du répertoire des métiers (RM). La liste sera dorénavant établie conjointement par le ministère de la Culture et de la Communication et celui en charge de l'Artisanat. Identifier les artisans d'art au RM permettra de les comptabiliser, de mener des études, de cibler des actions spécifiques vers eux. C'est important pour ces entreprises dont les activités sont parfois difficilement rentables, générant un temps et une qualité de travail difficiles à valoriser, s'inscrivant souvent sur des marchés marginaux... Ils doivent bénéficier de mesures particulières, pour ne pas voir disparaître les entreprises et perdre les savoir-faire. Se pose cependant la question de "qui jugera de l'appartenance ou non à cette section lors de l'inscription au RM". Qui contrôlera ? Est-ce que l'appréciation "nécessitant un apport artistique" sera déclarative ou évaluée par un technicien ? Les CMA auront-elles des moyens pour réaliser un travail de transfert vers la nouvelle section de l'ensemble des entreprises qui pourraient y prétendre ? Il faudra également obtenir des clarifications sur les différents statuts qui coexistent actuellement : artiste libre, artiste (inscrit à la Maison des artistes), artisan... seront-ils regroupés sous un seul statut d'artisan d'art ? Les modalités fixées par le décret seront donc importantes. »



Gisèle Perrin,
couturière et
Présidente de
la commission
Métiers d'Art de
la CMA Vosges.

© CMA 88

fiction propre des artisans d'art et permettre l'établissement de règles adaptées aux conditions de notre activité. Nous serons très vigilants sur les décrets d'application de la loi ». La céramiste interrogée espère, elle, « un amendement supprimant la différenciation entre pièces uniques et petites séries »...

Un sculpteur sur bois du cru, dont les créations sont diffusées en France et à l'international, insiste sur le fait que la loi « aidera à ce que nous soyons connus et reconnus pour ce que nous sommes : des jeunes, des créateurs, avec plein d'idées ! » Car derrière l'artisan d'art, il y a « une personne qui fait tout : nous pensons la pièce, la concevons, la fabriquons et la vendons ».

Cette « complétude » est le terreau de toutes les innovations. « Mon tour de 1780 – 4 m de long, tournages jusqu'à 50 cm de diamètre, 5 axes – rivalise avec les tours numériques ! Le monde moderne est d'ailleurs né de l'art du tournage (fraiseuses, usinage...) », pose un ébéniste d'art parisien. L'avenir n'a pas fini d'apprendre d'un secteur économique unifié et potentiellement... plus fort.

*Avec cette loi,
le Sénat a reconnu
officiellement
l'existence du
secteur des
métiers d'art.*



© STORKETE - FOTOLIA.COM



Métier

Impression 3D

ENTREZ DANS UNE NOUVELLE DIMENSION

De nombreux reportages présentent les avancées de l'impression 3D qui permet de fabriquer des objets et pièces à partir d'un modèle numérique. Cette technique progresse à vitesse grand V, entrant même dans les foyers. Va-t-elle remplacer l'artisan dans la fabrication ? Comment l'intégrer dans son métier ?

[T]ous les artisans qui fabriquent devraient s'intéresser à l'impression 3D », conseille Pierrick Secher, responsable du Pôle d'Innovation Transformation des Métaux (PITM) à Niort. Pour cet ingénieur qui accompagne les entreprises artisanales dans l'intégration de l'impression 3D dans des projets, l'heure où la fabrication additive* remplacera en masse la production classique n'a pas encore sonné. Mais cette technique rentre aujourd'hui en force dans l'optimisation d'un processus global : elle peut être une étape pour obtenir un produit fini et l'artisan a tout intérêt à comprendre son fonctionnement pour savoir ce qu'elle peut lui apporter et comment elle va impacter son métier.

MENACE OU OPPORTUNITÉ ?

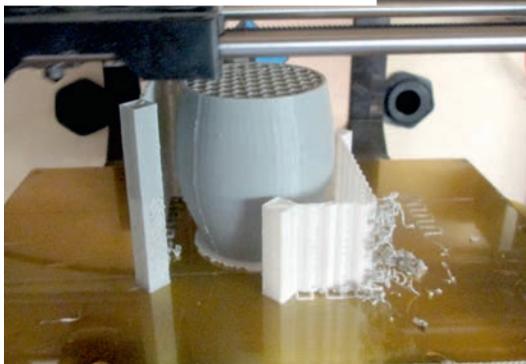
« Destinée au départ à produire des prototypes à moindre coût, elle devient dans certains cas un moyen de fabrication à part entière capable de fournir un produit fini, affirme le responsable du PITM. Et d'expliquer : l'impression 3D travaille à partir d'un modèle numérique réalisé sur un logiciel CAO. Ce modèle est "découpé en tranches" ; l'imprimante vient ensuite déposer de la matière couche par couche jusqu'à obtenir l'objet réel. Suivant la technologie, la matière de base se présente sous forme liquide, filaire ou de poudre. On peut "imprimer" en plastique (PLA, ABS, Polyamide), en métal (acier, inox, titane, acier d'outillage, bronze, aluminium, inconel,

chrome, cobalt), mais aussi en céramique »**. De quoi donner froid dans le dos aux artisans qui fabriquent des pièces uniques, des prototypes, des modèles, des objets d'art... Ou les enthousiasmer. La pire des choses serait l'indifférence car cette technologie, jusqu'ici apanage de l'industrie de pointe, progresse très vite et se démocratise. « Si elle évolue fortement en qualité, elle permettra la copie parfaite d'une œuvre, d'un objet », prévoit l'ingénieur, non sans insister sur la nécessaire formation qu'elle suppose : « L'utilisation requiert la maîtrise d'un outil de CAO, elle doit être associée à une bonne maîtrise des TIC, de la sécurité des échanges et du stockage des fichiers en ligne ».

UN PROTOTYPE TOUT DE SUITE

Hervé Michas, ingénieur en génie civil reconverti dans l'artisanat d'art à Villers-lès-Nancy, a adopté tout de suite l'impression 3D dans son processus de fabrication. Il crée des pièces en résine, béton, métal. Il travaille également pour des artistes. « J'ai l'avantage de dessiner depuis 30 ans sur ordinateur et je produis mes créations en DAO ou CAO. L'impression 3D me permet d'avoir tout de suite une visualisation de l'objet, de ses proportions. Cela me permet aussi de le montrer et le valider avec le client. » Une réactivité qu'Hervé met en avant sur son site Internet. Pour gérer lui-même cette étape, il s'est « offert » une imprimante 3D. « Ce n'est pas la plus sophistiquée : elle utilise le principe d'extrusion. Sa précision n'est pas optimale mais elle est en adéquation avec mon usage actuel. J'ai investi 1 600 euros pour cette machine. En un an, elle a tourné 1 200 heures. Autre avantage, j'agrandis ou réduis mon modèle sans avoir à refaire le dessin. Je l'utilise aussi dans mon processus de fabrication pour produire mes moules. L'objet fini n'est pas réalisé sur l'im-

Pour Hervé Michas, la fabrication additive est un bon moyen d'obtenir tout de suite une visualisation 3D d'un projet.



primante 3D (ou seulement de petits éléments). Pour l'instant, je n'ai pas d'intérêt à fabriquer mes objets en fabrication additive, plus chère et d'un rendu inférieur à mes techniques classiques. Il faut savoir utiliser les technologies en fonction de ce qu'elles apportent. Je pense qu'il est indispensable de maîtriser les logiciels de CAO ou DAO si on s'équipe d'une imprimante 3D. J'interviens d'ailleurs pour des artistes et artisans en créant le fichier 3D à partir de leur dessin à main levée. Je fais cela actuellement pour un artisan verrier, et j'ai des projets avec un chocolatier, un ferronnier, des architectes... »

COMPLÉMENTARITÉS

Travailler pour les autres, c'est le créneau que souhaite occuper Dominique Lentengre, ex-artisan fleuriste qui vient d'ouvrir un « studio » de photo 3D avec équipement complet de CAO-DAO et imprimante 3D à Épinal. Il démarché les artisans pour leur présenter ses prestations. Avec son scanner, il crée un fichier 3D de la pièce qu'on veut reproduire. Il transforme le fichier selon les vœux du client et sort l'objet dans la matière demandée parmi la gamme offerte actuellement en fabrication additive ou en fonderie, en recourant aux services d'un prestataire spécialisé. Depuis peu, une imprimante 3D trône dans son atelier high-tech. Il a investi dans une technologie très haute définition qui produit des pièces en résine permettant à la suite une fonte à la cire perdue. « Avec cette offre j'espère toucher des bijoutiers, des prothésistes dentaires, des artisans d'art... Je fais des démonstrations, je rencontre les artisans pour leur expliquer. J'ai travaillé avec

QUELQUES CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS

I Pierrick Secher : ✉ p.secher@cma-niort.fr

I Cerfav (54) : www.cerfav.fr/fablab/

✉ fablab@cerfav.fr

I ENSGSI (54) : www.facebook.com/GSILab

I Numérfab (55) : www.numerifab.fr

I Graoulab (57) : www.graoulab.org

✉ contact@graoulab.org

I Cirtes (88) : www.stratoconception.com/signature/news.html

• www.interreg-fred.eu/

✉ cyril.pelaingre@cirtes.fr

Métier

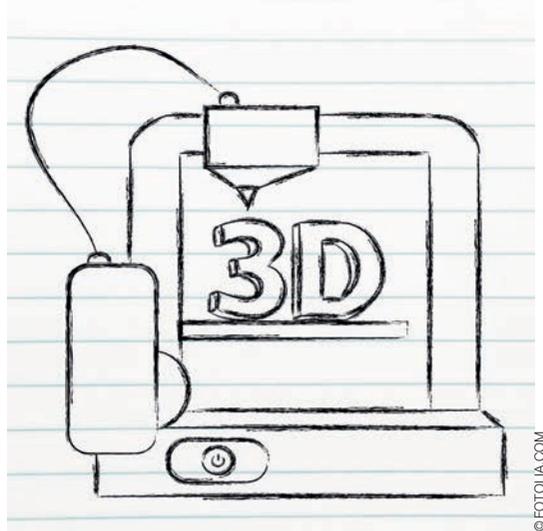
un restaurateur de monument qui a trouvé le procédé intéressant pour remplacer l'étape du modelage en sculpture... »

LA 3D NE FAIT PAS TOUT...

Christian Didier, dirigeant de l'entreprise déodatienne Dimobois, spécialiste du modelage pour la fonderie, produit, à partir des plans communiqués par le fabricant, le modèle – souvent en résine – qui va servir à la production en série. De son point de vue, la fabrication additive ne peut pas actuellement remplacer son travail. « *D'abord, il faut un fichier 3D et on me fournit encore souvent de simples plans. Parfois, il n'y a pas de plan : je reconçois la pièce. Notre métier est spécifique : nous apportons beaucoup de valeur ajoutée aux plans fournis par les fabricants car nous adaptons le modèle aux exigences des fondeurs. Le modèle que je leur remets tient compte des retraits, des détails nécessaires à la fonderie. Ce modèle doit avoir des propriétés mécaniques qu'on ne peut obtenir avec l'impression 3D.* » « *Effectivement, précise Pierrick Secher, la caractérisation des pièces produites par fabrication additive n'est pas établie et il peut y avoir des défauts. On constate parfois une déviance en termes de géométrie. En revanche, cette technologie ouvre un potentiel pour des complexités sans limite : du fait du procédé de réalisation couche par couche, on peut réaliser n'importe quelle géométrie et on peut personnaliser rapidement : il suffit de modifier le modèle CAO.* »

NOUVELLES PRATIQUES

Outre ces utilisations dans différents métiers, la fabrication additive amène des changements de pratiques : à partir d'une imprimante 3D, des designers peuvent réaliser directement leurs prototypes. Des architectes réfléchissent à des formes nouvelles. Des fichiers sont mis en ligne proposant des objets ou pièces utilitaires à faire soi-même. Une nouvelle ère de partage des données, des idées, se profile, d'autant que l'utilisation des imprimantes 3D s'est principalement développée dans des fablabs (abréviation de Fabrication Laboratory), « plates-formes de prototypage rapide ». « *Le fablab s'adresse aux entrepreneurs qui veulent passer plus vite du concept au prototype, aux designers, aux*



© FOTOLIA.COM

artistes et étudiants désireux d'expérimenter, d'enrichir leurs connaissances pratiques en électronique, en CFAO, en design, aux bricoleurs du XXI^e siècle. »*** Une charte les régit. Ils doivent être ouverts au public gratuitement au moins une partie du temps. « *Les fablabs doivent partager des outils et processus communs. L'idée est que ces laboratoires partagent de la connaissance, des savoirs, des plans, des designs et collaborent avec d'autres FabLabs nationalement et internationalement.* »**** Souvent adossés à des universités ou centres de recherche (pôles d'innovation de l'Artisanat Cerfav par exemple), ils vous permettront de découvrir plus avant les techniques 3D, dessin, conception, impression et usinage. Un tournant à ne pas manquer...

* La fabrication additive regroupe l'ensemble des procédés de fabrication qui travaillent par ajout de matière (empilement de couches) par opposition à la fabrication soustractive qui consiste à enlever de la matière à partir d'un bloc (Source : « La Fabrication additive, vers une nouvelle forme de production », Pierrick Secher pour l'ISM, *Marchés et Innovation 2020 dans l'Artisanat et le Commerce de Proximité*).

** Découvrir les différents procédés : <http://blog.innovation-artisanat.fr/la-fabrication-additive-vers-une-nouvelle-forme-de-production/>

*** Source, *Tours d'horizon des fablabs*, Fabien Eychenne.

****Source, wiki de la fablab fondation

Éric Berger, Dental Technique Berger - Marly (57)

ARTISAN À LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE

La première chose qui surprend lorsque l'on pousse la porte du laboratoire de prothèse dentaire de 150 m² d'Éric Berger, c'est cette ambiance mêlant design et haute technologie. Chaque chose est à sa place, bien pensée, avec une précision quasi chirurgicale. Une maîtrise de l'accueil poussée à son paroxysme qui fait que l'on s'y sent bien tout de suite...

[L]a gentillesse et la disponibilité du maître des lieux y concourt également, rendant cette immersion dans les coulisses de ce que l'on nous met en bouche encore plus surprenante. À l'heure d'évoquer en quoi l'imprimante 3D pourrait changer la profession, Éric Berger nous répond par un sourire aimable comme pour nous indiquer que nous faisons fausse route : « *L'impression 3D est en ce moment ce dont tout le monde parle, mais on est encore loin de pouvoir l'intégrer dans notre process, même si ce que nous faisons y ressemble déjà.* » Et par le fait, il faut s'être sérieusement penché sur la question pour cerner les différences.

Aujourd'hui, un artisan comme Éric utilise les dernières technologies présentes sur le marché pour mettre en scène son savoir-faire. À partir d'empreintes prises par les dentistes par l'intermédiaire de caméras numériques intrabuccales, il est en mesure de réaliser n'importe quel type de prothèse sur ordinateur, puis de la fabriquer en quelques minutes à partir d'une usineuse. De la même façon qu'il choisirait d'imprimer une page Word, il conçoit sa création à partir d'un clic de souris. La démonstration est étonnante, bluffante même.

DES RECHERCHES DANS LE PLUS GRAND SECRET

Les béotiens que nous sommes pensent avoir à faire à un procédé similaire à une imprimante 3D, mais la différence est notoire : « *En fait, elle tient au fait qu'une imprimante 3D projette une matière par le biais de buses et réalise directement par strates successives la pièce conçue sur l'écran d'ordinateur. Alors que nous, nous partons d'un bloc matière pour concevoir notre création,* explique Éric Berger. *D'autre part, il n'existe aujourd'hui pas de matière première que nous pourrions insérer dans des cartouches d'imprimantes 3D, qui soit biocompatible et que nous pourrions ensuite mettre en bouche. De grands*



Les nouvelles technologies valorisent aujourd'hui très fortement la profession.

groupes y travaillent dans le plus grand secret, mais aujourd'hui c'est prématuré de l'évoquer. »

UN COÛT QUI FREINE LE DÉVELOPPEMENT

Lui suggérant que la course à l'innovation nous conduira peut-être plus rapidement que prévu à voir arriver sur le marché ce type de technologie, notre artisan nous ramène à la raison en évoquant la question du coût. Et, en effet, la qualité et la perfection du travail réalisé et des matières utilisées ont un prix qui explique qu'Éric ne collabore qu'avec une dizaine de dentistes du département. Le gros de ses clients se répartit sur toute la France, notamment en raison d'un statut de bêta-testeur et d'ambassadeur : « *Les fournisseurs comme Vita ou d'autres me mobilisent pour valider des produits avant leur mise sur le marché. Je suis d'autre part formateur ce qui me permet de développer un réseau important.* »

Pour autant, le souhait d'Éric est à présent de rendre plus démocratique l'accès à cette qualité en trouvant un processus plus simple, donc moins onéreux, et qui permettrait demain d'élargir son champ d'activité. À n'en pas douter, un nouveau défi qu'il ne manquera pas de réussir à relever...

Prix Stars & Métiers

DÉCOUVREZ LES LAURÉATS DE L'ÉDITION 2014

Six entreprises artisanales lorraines ont obtenu le trophée régional Stars & Métiers 2014 en juin dernier.



Les lauréats de l'édition 2014.

© CMA BB

[C]e prix, organisé par la Banque Populaire Lorraine Champagne en partenariat avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, récompense et valorise les entreprises les plus performantes. Capacité à innover, démarche commerciale exemplaire, qualité du management, de l'organisation..., les étoiles de l'artisanat brillent sur tous les plans. Présidé par Pascal Kneuss, Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine, le jury régional, composé de membres de la BPLC et des CMA, a désigné les six lauréats parmi une quarantaine de candidats présélectionnés dans chaque département.

Stratégie globale d'innovation: SARL DSH, entreprise de drainage de parcelles agricoles et arboricoles, à Saint-Jean-les-Buzy (55).

Dynamique commerciale: Boulangerie Blondot, située à Neufchâteau (88).

Innovation technologique: Manu Lorraine Entreprise, négoce de matériaux TP et carrosserie industrielle, à Ennery (57).

Management des ressources humaines : Techni Pose, pose de portes, stores et fermetures à Nancy (54).

Coups de cœur : Bruno Amicone, cordonnier et créateur de ceintures en cuir à Bar-le-Duc (55), et la Fromagerie de Vergaville (57).

L'UNIVERSITÉ RÉGIONALE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (URMA) À **ORIENTATION**

ORIENTATION. La 25^e édition du Salon Oriaction se tiendra au parc des Expositions à Nancy du 20 au 22 novembre. Avec 220 exposants et 14 pôles d'activités, les visiteurs bénéficient d'une information très complète pour préparer leur parcours de formation vers un métier après le Bac. Ce Salon offre la possibilité de rencontrer directement les représentants des établissements, écoles, institutions, filières... et de confronter son projet à une première réalité. Conduite par la CRMA de Lorraine, l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA) prendra sa place au sein de l'offre de formation régionale post-Bac. Une place d'autant plus légitime que les bacheliers sont de plus en plus nombreux à être attirés par les métiers et filières de l'artisanat alors même que les qualifications ne cessent d'évoluer vers des niveaux supérieurs compte tenu des besoins croissants et de plus en plus pointus des entreprises du secteur.

Plus d'infos: www.oriaction.com

UN COLLOQUE POUR NE PAS FAIRE DÉBORDER LE VASE

ENVIRONNEMENT. Les Agences de l'eau et le Cnidep vous convient au colloque national « **Substances dangereuses pour l'eau : artisans et collectivités, un défi commun** » qui se tiendra au nouveau Centre Prouvé de Nancy (à côté de la gare) les 29 et 30 octobre, organisé en partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy. Ce colloque, dont l'accès est gratuit, propose un coup de projecteur sur cette thématique en apportant des réponses et présentant des solutions pour demain. Partage d'expériences et témoignages d'artisans et de collectivités seront les temps forts articulés autour de séances plénières et d'ateliers variés. Profitez du fait que ce colloque national ait lieu sur votre territoire, il reste quelques places !



LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU PRODIGE
EN FAVORI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CNIDEP
Centre National d'Innovation
pour le Développement durable
et l'Environnement
dans les Petites entreprises

**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**
Meurthe-et-Moselle

Plus d'infos : Découvrez le programme et inscrivez-vous pour participer gratuitement sur www.colloquesubstancesdangereuses.com

ACCÉDEZ À DES SALONS D'ENVERGURE INTERNATIONALE

VISIBILITÉ. Participer à un Salon d'envergure internationale est une opportunité commerciale très intéressante. En revanche, les tarifs pratiqués sont souvent rédhibitoires. Il en est ainsi du Salon international du patrimoine culturel qui affiche des montants au-delà de 700 euros du mètre carré. Bien entendu, le cadre du Carrousel du Louvre et la qualité des visiteurs justifient très certainement la note. Depuis quelques années, la CRMA de Lorraine s'est attachée à mobiliser des fonds afin de rendre ce Salon accessible à des entreprises régionales. Elle dispose d'un stand de 48 m² pouvant accueillir une dizaine de professionnels. Intitulé « Lorraine, terre des métiers d'art », l'espace bénéficie d'un engouement lié à la notoriété des savoir-faire lorrains. L'excellence de notre artisanat d'art représente de réelles opportunités économiques. Aux alentours de 100 €/m², les tarifs et le Salon sont devenus accessibles grâce aux soutiens financiers de la BPLC, de la Maaf, du Conseil régional de Lorraine, de l'APCMA et de la CRMA.

Contact : si vous êtes intéressés par l'édition 2015, contactez dès à présent Pierre-Étienne Pichon
Tél. : 03 29 79 76 60 - pe.pichon@cma-meuse.fr

LES SALONS DE COIFFURE LORRAINS BIENTÔT SENSIBILISÉS

INITIATIVE. Une table ronde sera organisée à Verdun, au Centre Mondial de la Paix, dimanche 16 novembre à 17h30. Sujet de première importance au niveau environnemental, social et économique, le développement durable et la labellisation des salons de coiffure de Lorraine méritent bien cette initiative. Afin d'en mesurer les enjeux, Jacques Minjolet, directeur des institutions de la coiffure et expert en la matière, animera cette table ronde. Et les plus organisés pourront profiter de leur déplacement, pour assister au show coiffure (entrée gratuite) donné par les professionnels de la coiffure de l'UDC Meuse au gymnase du collège Saint-Jean à Verdun, à quelques encablures de là, à 15 heures.

Renseignements : UDC Meuse - Tél. : 03 29 86 52 15



*Entreprises du bâtiment***ATTENTION, MENTIONS OBLIGATOIRES !**

[L]a loi relative à l'Artisanat, au commerce et aux très petites entreprises promulguée le 18 juin, publiée au Journal Officiel du 19 juin dernier (*lire notre dossier spécial pages 14 à 19*) mentionne que les artisans ou les auto-entrepreneurs exerçant une activité artisanale, pour lesquels une assurance professionnelle est obligatoire, ce qui est le cas pour les professionnels du bâtiment, doivent dorénavant mentionner sur leurs devis et leurs factures :



- ! l'assurance souscrite au titre de leur activité,
- ! les coordonnées de l'assureur ou du garant,
- ! la couverture géographique du contrat ou de la garantie.

Cette obligation concerne également les professionnels du bâtiment étrangers, qui doivent pouvoir justifier que leur garantie couvre la responsabilité décennale selon la loi française pour les contrats exécutés en France.

La mention au devis et à la facture ne dispense pas le client d'exiger, par précaution, au moment de la signature du contrat, une attestation d'assurance valable à l'ouverture du chantier.

NOUVEAU : LE RÉTABLISSEMENT PROFESSIONNEL

JURIDIQUE. Une ordonnance du 12 mars 2014 a instauré une nouvelle procédure de rétablissement professionnel pour éviter la liquidation judiciaire et permettre d'effacer très rapidement certaines dettes du débiteur. Les entrepreneurs individuels pourront demander un rétablissement professionnel s'ils en respectent les critères. Cette procédure concerne uniquement les entrepreneurs individuels (à l'exception des EIRL) sans salarié au cours des six derniers mois et ayant un actif très faible dont le montant maximum sera précisé par décret. L'ouverture de cette procédure protège le débiteur des poursuites des créanciers. Elle doit être clôturée à l'expiration du délai de quatre mois. La décision de clôture entraîne l'effacement des dettes. Les créances des salariés, les créances alimentaires ou consécutives à une infraction pénale et les créances des cautions et garants ayant payé à la place du débiteur ne sont pas effacées. Cette procédure est applicable depuis le 1^{er} juillet dernier.

CAROLE DELGA, NOUVELLE SECRÉTAIRE D'ÉTAT



REMANIEMENT. Alors que Valérie Fourneyron, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, a déposé sa démission pour raisons de santé auprès du président de la République, l'Élysée a annoncé un mini-remaniement en juin dernier. C'est Carole Delga, députée de Haute-Garonne, qui lui succède. Fonctionnaire territoriale, elle est maire de Martres-Tolosane depuis 2008. Elle a été vice-présidente de la région Midi-Pyrénées en charge des TIC et des questions de ruralité, de mars 2010 à septembre 2012.

OBLIGÉE DE M'ARRÊTER



VOTRE PERTE DE REVENUS COMPENSÉE



Et si une maladie ou un accident vous empêchait d'exercer votre activité professionnelle ? Les solutions Energie Prévoyance de Groupama, conçues pour répondre aux besoins spécifiques des travailleurs indépendants, compensent vos pertes de revenus. Vous bénéficiez en plus d'avantages fiscaux : les cotisations versées sont déductibles de vos revenus imposables⁽¹⁾. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic personnalisé et gratuit.

Solutions Énergie Prévoyance
à retrouver sur groupama-pro.fr



Toujours là pour moi.

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat. (1) dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles – Les produits d'assurance vie sont ceux de Groupama Gan Vie, SA au capital de 1 371 100 605 € ; siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris ; 340 427 616 RCS Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Getty Images – Being – Septembre 2014.



Vous êtes Peintre en Bâtiment ?

Êtes-vous sûr aujourd'hui que votre entreprise bénéficie d'une assurance adaptée à toutes vos activités ?

10 questions pour vous en assurer :

- 1 Avez-vous fait part de toutes les évolutions de votre entreprise (extension d'activité, ajout d'une activité, ou hausse de l'effectif par exemple) à votre assureur au cours de ces deux dernières années ?
 oui non
- 2 Tous vos matériaux sont livrés sur un chantier. S'ils sont détruits par un incendie, seront-ils couverts par votre contrat d'assurance ?
 oui non
- 3 Êtes vous garanti en cas d'incident sur un ragréage réalisé par vos soins lors de la mise en œuvre de parquets collés ?
 oui non
- 4 Votre responsabilité civile est engagée suite à l'écaillage de la peinture que vous avez réalisée un an auparavant. Les frais de remise en état peuvent ils être couverts par votre contrat d'assurance ?
 oui non
- 5 L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments passe par une meilleure isolation thermique, notamment par l'extérieur. Votre assureur vous garantit-il pour cette activité ?
 oui non
- 6 Si votre salarié se blesse sur un chantier, en tombant d'un échafaudage, votre responsabilité pour faute inexcusable peut elle être couverte ?
 oui non
- 7 Lors d'un chantier d'imperméabilité ou d'étanchéité de façades, êtes vous garanti pour le remplacement ponctuel d'éléments de vitrage ?
 oui non
- 8 Le contenu de votre véhicule professionnel est dérobé pendant la nuit. Pensez-vous être indemnisé ?
 oui non
- 9 En cas d'absence de sinistres déclarés depuis plusieurs années, bénéficiez-vous d'un système automatique de réduction de vos cotisations (sans devoir en faire la demande chaque année auprès de votre assureur) ?
 oui non
- 10 Vous bénéficiez d'un label Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Ce label a-t-il une influence sur votre contrat d'assurance ?
 oui non

➔ **Si vous avez une seule réponse négative, prenez contact dès maintenant avec un Conseiller MAAF PRO !**

N° Vert 30 15

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h



PRO

